

INFORMATIONS SYSTÈME DE LAMBOURDAGE

Systèmes De Parquets Sportifs

SYSTÈMES DE LAMBOURDAGE SPORTIFS JUNCKERS

D 1.0	Informations Générales
D 1.2	Description du système de lambourrage
	Informations prescripteur
	Instructions de pose

Fig. 1

INTRODUCTION

Cette fiche technique indique les conditions générales permettant l'utilisation des systèmes de lambourrage sportifs Junckers.

Le système de lambourrage est totalement conforme aux exigences de la norme EN 14904.

QUALITÉ DU BOIS

Les sous-constructeurs préfabriqués pour les systèmes de lambourrage sportifs Junckers sont constitués de lambourdes en lamibois de haute qualité avec un taux d'humidité maximum de 12%.

Si la structure comprend des patins amortissants ou de la mousse résiliente, ceux-ci sont fixés aux lambourdes en usine.

CALAGE DES LAMBOURDES

Les systèmes de cales Junckers sont utilisés en tant que matériau de calage/nivellement pour les sous-constructeurs.

Le type, l'emplacement et le nombre de cales sont indiqués dans les Informations prescripteurs et les Instructions de pose pour chaque système de parquet.

PLANÉITÉ

Les lambourdes doivent être droites et sans déformation. Après installation, leur face supérieure doit être plane avec une tolérance maximum de 2 mm sous une règle de 1,5 m, dans le sens de la largeur et de la longueur.

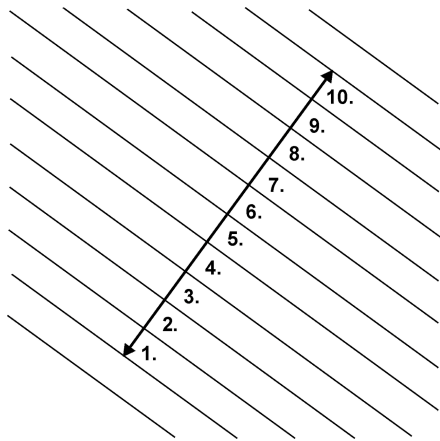


Fig. 2

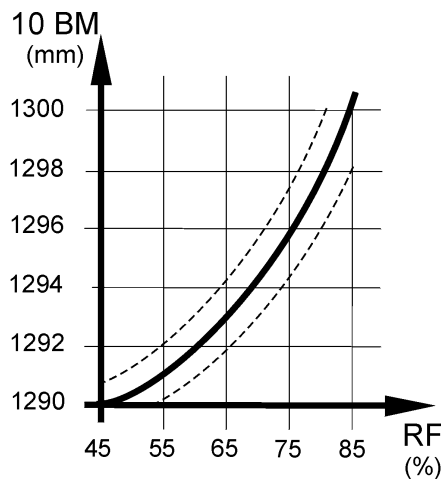
ESPACES DE DILATATION AU NIVEAU DES MURS ET DES INSTALLATIONS FIXES

L'espace de dilatation maximum au niveau des murs et des installations fixes doit être de 30 mm minimum pour permettre le mouvement du parquet, mais aussi pour ventiler la sousconstruction.

Si le parquet est particulièrement large, il faudra prévoir un espace de dilatation de plus de 30 mm. Cet espace est calculé sur la base de 1,5 mm par mètre de largeur de chaque côté et 1 mm par mètre de longueur à chaque extrémité.

Un espace de dilatation de 15 mm suffit pour les parquets de moins de 10 m de largeur.

L'espace entre le mur et le parquet peut être couvert grâce aux plinthes Junckers.



RÈGLE DES 10 LAMES

Pour minimiser le travail du bois et l'humidité dus à des changements de température ou d'hygrométrie au sein du bâtiment, les lames doivent être posées selon la règle des 10 lames. Cette distance doit être contrôlée en permanence pendant et après l'installation, voir Fig.2.

Pensez à utiliser les espaceurs lors de l'installation des lames, ils participent au calcul de la mesure.

La mesure des 10 lames est calculée en fonction de l'humidité relative maximum prévue dans le bâtiment, lorsque celui-ci est utilisé, sur une année, voir Fig.3. La taille et l'emplacement du parquet peuvent influencer le calcul de la mesure des 10 lames.

Fig. 3

NAILGUN JUNCKERS

Le NailGun est un cloueur pneumatique spécialement conçu pour les clous J-Nail Junckers. Il est parfaitement adapté pour la pose de parquets sportifs.

Fig. 4

CLOUAGE

Clouer en respectant la règle des 10 lames. Il est conseillé d'effectuer un clouage à tête perdue selon un angle de 45° grâce au NailGun Junckers, voir Fig 4. Toutefois, les 3 rangées de lames extérieures doivent être clouées par le dessus.

Pour les planchers de plus de 12 mètres de large, toujours commencer la pose par le milieu de la pièce afin de minimiser les mouvements du plancher.

ISOLATION THERMIQUE ET CANALISATIONS

Plusieurs systèmes de lambourrage sportifs Junckers peuvent intégrer une isolation thermique. Vérifier que l'espace situé entre le dessous des lames et l'isolant est suffisamment ventilé afin d'éviter tout risque d'attaque fongique de la structure du plancher.

Toutes les canalisations de chauffage central, d'eau chaude et d'eau froide situées sous les parquets doivent être soigneusement isolées à l'aide d'une couche de laine minérale (ou matériau équivalent) de 20 mm au minimum. Prévoir un espace suffisant entre le dessous des lames/lambourdes et l'isolant des canalisations pour ne pas entraver les mouvements verticaux du parquet, Fig 5.

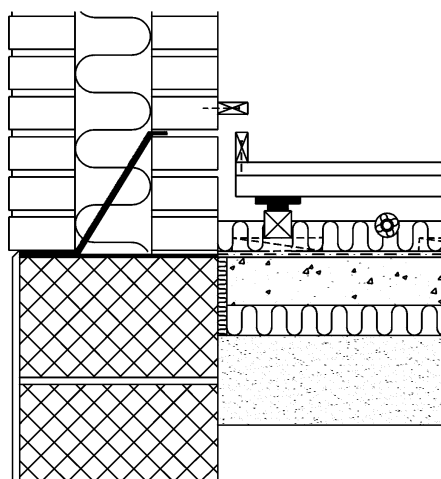


Fig. 5

PROTECTION CONTRE L'HUMIDITÉ

Chapes en béton

Entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs, une protection contre l'humidité doit être mise en place à l'intérieur du bâtiment et au niveau du sol.

Il s'agit d'installer une membrane hydrofuge comme une membrane PE de 0,20 mm ou du polyéthylène 1000 g directement à la surface du béton. Les joints de la barrière anti-humidité doivent se chevaucher sur 200 mm jusqu'aux murs. Tous les chevauchements doivent être recouverts par bandes adhésives de 50 mm.

L'humidité résiduelle du béton ou de la chape ne doit pas excéder 3% HR.

Sous-constructions en bois

Pour les projets de rénovation où un parquet flottant sera installé sur une sous-construction en bois pré existante, il faut s'assurer que toute la structure répond aux critères d'humidité applicables. Il est recommandé de ne pas appliquer de protection supplémentaire sur les parquets existants au risque de favoriser une attaque fongique de la sous-construction, voir Fig.4.

VENTILATION DE LA SOUS-CONSTRUCTION

En règle générale, les systèmes de lambourdages sportifs doivent être posés avec des plinthes possédant des fentes de ventilation afin d'assurer une ventilation optimale de la sousconstruction. De plus, pour minimiser les conséquences des fluctuations de température et d'hygrométrie dans le bâtiment, il faut maintenir les mêmes conditions au-dessus et en-dessous de la surface du parquet.

Le taux d'humidité relative prévue devrait, normalement, être maintenu grâce à la ventilation naturelle via les fentes de ventilations mentionnées ci-dessus. La ventilation naturelle est le flux d'air généré par le mouvement du parquet pendant des activités sportives normales.

Il est primordial de conserver les fentes de ventilation aux murs et d'observer les instructions de protection contre l'humidité en toutes circonstances.